

ICAJ

CONFÉRENCE SUR LA
RÉDACTION LÉGISLATIVE
(20^E ANNIVERSAIRE)

Le rôle des présomptions substantielles dans l'interprétation des lois

Presented By

L'honorable Thomas Cromwell
Secondé de Jonathan Leung, stagiaire

Septembre 2020



BLG

Borden Ladner Gervais

Ordre du jour

1. Explorer les présomptions substantielles comme un outil dans l'exercice de l'interprétation des lois
2. Examiner quatre questions importantes qui découlent de leur utilisation



PRÉSUMPTIONS SUBSTANTIELLES

Que sont-elles?

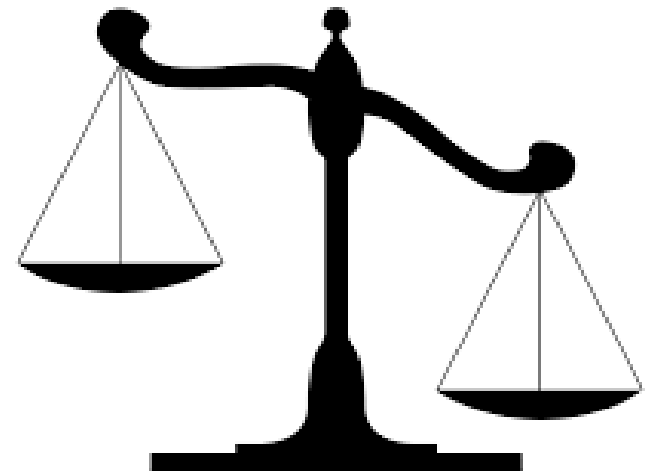


QUATRE QUESTIONS IMPORTANTES DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES PRÉSUMPTIONS SUBSTANTIELLES

1. Le recours aux présomptions substantielles est-il un exercice légitime d'interprétation des lois?
2. À quel moment les présomptions substantielles peuvent-elles trouver application?
3. Que faut-il pour éviter leur application?
4. Quel lien existe-t-il entre les présomptions substantielles et l'« approche moderne » en interprétation des lois?

1. Le recours aux présomptions substantielles est-il un exercice légitime d'interprétation des lois?

- L'octroi d'une protection quasi constitutionnelle demeure-t-il une justification valable à l'époque de la *Charte*, où les droits juridiques et les droits de la personne sont enchâssés dans la Constitution?
- Les présomptions substantielles ne sont pas sans motifs politiques, mais sont en fait des choix politiques prédéterminés fondés sur des normes et des valeurs et politiques sociales fondamentales. Par conséquent, leur utilisation usurpe-t-elle l'intention du législateur?



1. Le recours aux présomptions substantielles est-il un exercice légitime d'interprétation des lois?

Tiré de *American Legal Scholarship* :

- Anita S. Krishnakumar, *Reconsidering Substantive Canons*, 84 U. Chi. L. Rev. 825 (2017)
- Selon une étude empirique de 296 arrêts de la Cour Roberts de la Cour suprême des États-Unis, les données montrent que, contrairement aux idées reçues, les principes fondamentaux substantiels sont peu fréquemment invoqués.
- L'analyse doctrinale montre que la Cour Roberts a utilisé à maintes reprises des principes fondamentaux substantiels pour honorer l'intention du législateur plutôt que pour la contrecarrer.



2. À quel moment les présomptions substantielles peuvent-elles trouver application?

Jurisprudence canadienne :

- En dernier recours, en cas d'ambiguïté
 - P. ex., *NAV CANADA c Wilmington Trust*,
2006 CSC 24
- Comme principes de premier recours
 - P. ex., *R c DeSousa*,
[1992] 2 R.C.S. 944
- « Approche moderne » : présomptions traitées dans le contexte législatif global
 - P. ex., *R c H(AD)*,
2013 CSC 28



2. À quel moment les présomptions substantielles peuvent-elles trouver application?

Jurisprudence américaine :

- Adopte une approche beaucoup plus axée sur le texte
- Les tribunaux n'appliqueront pas d'autres principes fondamentaux d'interprétation des lois à moins que la loi demeure ambiguë.
- Même dans ce cas, la Cour évaluera l'application du principe fondamental par rapport au contexte législatif pour voir si d'autres « indices de signification » l'emportent sur cette application.



3. Que faut-il pour éviter leur application?

- Souveraineté du Parlement : il faut donner effet à la disposition non ambiguë
 - *Németh c Canada (Justice)*, 2010 CSC 56
- Règle claire
 - *Morguard Properties Ltd c Winnipeg (Ville de)*, [1983] 2 RCS 493
- Règle sans équivoque
 - *Canada (Commissaire à la protection de la vie privée) c Blood Tribe Department of Health*, 2008 CSC 44
- Toutefois, dans l'abstrait, il n'existe aucun moyen de définir les degrés de clarté
 - La nature contextuelle inhérente au libellé passe outre cette possibilité : une telle explication semble irréalisable

4. Quel lien existe-t-il entre les présomptions substantielles et l'« approche moderne » en interprétation des lois?

- L'« approche moderne »
 - *Re Rizzo & Rizzo Shoes Ltd*, [1998] 1 RCS 27
 - Selon Elmer A. Dreidger, « *il faut lire les termes d'une loi dans leur contexte global en suivant le sens ordinaire et grammatical qui s'harmonise avec l'esprit de la loi, l'objet de la loi et l'intention du législateur* ».
- Les présomptions substantielles devraient jouer un rôle légitime dans l'approche moderne, car elles reconnaissent certaines valeurs importantes qui font partie du « contexte global » dans lequel la loi est rédigée.

4. Quel lien existe-t-il entre les présomptions substantielles et l'« approche moderne » en interprétation des lois?

- *R c Zora*, 2020 CSC 14, par. 33
 - *« [C]ette présomption selon laquelle la faute doit être subjective traduit l'une des valeurs qui sous-tendent le droit criminel, à savoir que "la personne moralement innocente ne doit pas être punie" (A.D.H., par. 27). Ce point de départ n'est pas une règle absolue, mais représente plutôt une idée qu'on peut supposer présente à l'esprit du Parlement lorsqu'il a adopté la disposition (par. 26). »*
- *TELUS Communications Inc c Wellman*, 2019 CSC 19, par. 47
 - *[L] » approche décrite plus loin préconise de commencer l'analyse par l'examen de l'objet et de l'économie de la Loi sur l'arbitrage et interprète le libellé de l'art. 7 à la lumière de l'ensemble de son contexte, d'une manière qui à la fois tient compte des choix de politique du législateur que reflètent tant la Loi sur l'arbitrage elle-même que d'autres lois pertinentes comme la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur les recours collectifs et est compatible avec eux. Il ne s'agit pas d'un « retour au textualisme »; il s'agit plutôt d'une interprétation minutieuse de la loi, envisagée dans son contexte global. Gardant cela à l'esprit, je vais maintenant examiner l'objet et l'économie de la Loi. »*

4. Quel lien existe-t-il entre les présomptions substantielles et l'« approche moderne » en interprétation des lois?

- Les présomptions substantielles dans l'approche moderne continuent de respecter l'intention du législateur
 - *Hillier c Canada (Procureur général)*, 2019 CAF 44, par. 24 et 25
 - « Même si, comme en l'espèce, le libellé de la disposition légale semble précis et non équivoque, nous devons tout de même examiner l'objet et le contexte de la loi [...] Toutefois, la nécessité d'examiner l'objet et le contexte d'une disposition ne permet pas de faire fi d'un texte qui est véritablement clair et exempt de toute ambiguïté. On ne peut pas non plus exciper de l'objet de la loi pour étendre le sens d'une disposition législative au-delà de ce que son libellé clair et exempt de toute ambiguïté permet. »

Thank You

For more information, contact:

L'honorable Thomas Cromwell

Avocat-conseil

TCromwell@blg.com



The information contained herein is of a general nature and is not intended to constitute legal advice, a complete statement of the law, or an opinion on any subject. No one should act upon it or refrain from acting without a thorough examination of the law after the facts of a specific situation are considered. You are urged to consult your legal adviser in cases of specific questions or concerns. BLG does not warrant or guarantee the accuracy, currency or completeness of this presentation. No part of this presentation may be reproduced without prior written permission of Borden Ladner Gervais LLP.

© 2020 Borden Ladner Gervais LLP. Borden Ladner Gervais is an Ontario Limited Liability Partnership.

BLG
Borden Ladner Gervais